

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2017 / 2018

*Vous avez téléchargé, imprimé et complété votre dossier d'inscription administrative.
Les pièces mentionnées dans le présent document doivent impérativement être présentées
avec le dossier le jour de votre rendez-vous. Attention : Aucune copie ne pourra être faite sur place.*

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

- Le dossier d'inscription administrative complété, daté, signé**
- Votre autorisation d'inscription** (candidats Admission Post-Bac présenter la convocation imprimée après la prise de rendez-vous, autres candidats présenter l'autorisation reçue).
- 1 copie de votre pièce d'identité** (carte d'identité ou passeport) Pour les étudiants de nationalité étrangère le titre de séjour ou le récépissé de demande de titre de séjour ne sont demandés que pour l'affiliation à la sécurité sociale.
- 1 photo d'identité récente** sur fond clair
- Pour les bacheliers de la session 2017 : 1 copie du relevé officiel de notes du bac**
- Pour tous les bacheliers d'une session antérieure : 1 copie du diplôme du bac, et 2 copies du relevé de notes du bac**
- Votre numéro d'INE** (Identifiant National Etudiant) inscrit sur l'original du relevé de notes au bac ou sur votre ancienne carte d'étudiant(e) **Aucune inscription ne pourra se faire sans ce numéro.** (les étudiants étrangers n'ayant suivi aucun cursus en France se verront attribuer un numéro INE le jour de l'inscription.)
- 1 Copie du certificat de participation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC ou JAPD)** (Uniquement pour les ressortissants français nés après 1992) A défaut, l'attestation de recensement uniquement si vous n'êtes pas encore en possession du certificat (à remettre ensuite dès réception).
- Votre numéro de sécurité sociale.** L'affiliation à la sécurité sociale étudiante se fera le jour de votre inscription administrative. Merci de **lire avec soin** le tableau « **sécurité sociale étudiante** », et fournir les justificatifs de situation. **Vous devez impérativement décider avant votre rendez-vous à quel centre vous souhaitez être affilié (LMDE ou SMEREP).**
- 1 copie de l'attestation de responsabilité civile au nom de l'étudiant qui couvre toute l'année universitaire (01/09/2017 au 31/08/2018)**
- Etudiants boursiers : l'avis conditionnel de bourse 2017/2018** ou, si vous ne l'avez pas encore, la notification définitive 2016/2017 (à retrouver sur le Dossier Social Etudiant : <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr>)
- Pour les étudiants apprentis : la copie du contrat** signé par l'entreprise
- Pour les inscriptions en : DU MEDIADIX, DUT Année Spéciale, licence SPI 2^{ème} et 3^{ème} année** : 1 copie de chacun de vos relevés de notes officiels de l'enseignement supérieur, 1 copie des attestations de réussite correspondantes et, le cas échéant, 1 copie de vos diplômes.
- Pour les inscriptions en : Licence professionnelle, Master 1, Master 2 :**
La Copie du diplôme requis pour l'entrée dans la formation (ou la copie de l'attestation de réussite au diplôme requis) ET 1 Copie du relevé de notes officiel correspondant
- Pour les étudiants inscrits en 2016-2017 à l'IUT de Ville d'Avray-Saint-Cloud-Nanterre ou à l'UFR Sitec **apportez obligatoirement votre carte étudiant.**

Nous attirons votre attention sur le fait que les captures d'écran de vos espaces étudiants ne sont PAS des relevés de notes officiels et ne sont par conséquent pas recevables.

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2017 / 2018

PAIEMENT DES DROITS D'INSCRIPTION :

Le montant exact dépend de votre âge, de votre situation (boursier, apprenti etc.) et de la formation que vous suivrez, il **vous sera indiqué le jour de votre rendez-vous**.

Le paiement s'effectuera le jour de l'inscription administrative par :

- **chèque libellé à l'ordre de l'Agent Comptable de L'UPN**
- par carte bancaire (carte bleue, carte visa MasterCard)
- en espèces (maximum règlementaire 300 euros. Veillez à pouvoir faire l'appoint)

Pour toute inscription entre le 06/07/2017 et le 21/07/2017 puis entre le 01^{er}/09/2017 et le 22/09/2017, possibilité de paiement en 3 fois, le premier paiement devra impérativement être effectué **le jour de votre inscription**, par carte bancaire **uniquement**. Les 2 autres paiements, se feront obligatoirement par carte bancaire. Vous devez remplir le formulaire d'autorisation d'utilisation de votre carte bancaire pour une vente à distance disponible en téléchargement sur notre site <http://cva.parisnanterre.fr> onglet Formation et scolarité rubrique candidater/s'inscrire.

PROCURATION

Il est possible de vous faire représenter par un tiers pour votre rendez-vous d'inscription. Vous devrez compléter la partie procuration sur la dernière page de votre dossier d'inscription. Votre représentant devra également se munir de sa pièce d'identité et de la vôtre ainsi que de tous les documents demandés pour votre inscription.